

DECRET N° 2011-140 DU 02 AVRIL 2011

portant nomination de Monsieur **Richard SOGAN** en qualité de Directeur du Patrimoine Culturel du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;

Vu décret n° 2009-443 du 09 juin 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;

Sur proposition du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1^{er} février 2011.

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur **Richard SOGAN** est nommé Directeur du Patrimoine Culturel du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

67

3

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 avril 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de la Culture, de
l'Alphabétisation et de la Promotion
des Langues Nationales,

Galiou SOGLO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEPDEPPCAG 4 MCAPLN 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESCP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.-